

Les demandes de bourses : c'est maintenant !

Vos enfants sont scolarisés au collège et vous pouvez prétendre à une bourse : c'est le moment de faire vos demandes en ligne ou au collège. Demande des codes Educonnect, pas d'accès à Internet ou tout simplement besoin d'aide pour compléter le formulaire ? Pas de panique ! Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement auprès de M. Pourquoi (Adjoint gestionnaire), Mme Djadoudi (Médiatrice éducative) et Mme Morvany (Secrétaire de direction). **La date limite pour faire une demande de bourse est le 20 octobre inclus.**

CAMPAGNE DE DEMANDE

Les bourses de collège

Vous avez jusqu'au 20 octobre pour constituer et déposer votre dossier.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

La demande de bourse de collège peut se faire à l'aide du **formulaire** de demande de bourse nationale de collège ou **en ligne** du 1er septembre au **20 octobre 2022 inclus**.

FORMULAIRE

Une fois rempli, où déposer le formulaire de demande de bourse ?

- le demandeur de la bourse doit déposer ou envoyer le **formulaire**, accompagné des **pièces justificatives** nécessaires **auprès de l'adjoint gestionnaire du collège (M. Pourqué)**.

Formulaire disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Rubrique
sur le site
pour
accéder au
formulaire

Pour les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat

Pour les élèves scolarisés **dans les établissements privés** sous contrat ou habilités à recevoir des boursiers nationaux, la demande de bourse sera formulée uniquement à l'aide du formulaire de demande de bourse de collège téléchargeable ci-dessous.

Formulaire de demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2022-2023

La demande de bourse en ligne

Les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au **portail Sclarité-Services** jusqu'au 20 octobre 2022 inclus.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- recupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Comment accéder au portail "Sclarité-services" ?

se connecter avec votre compte **EduConnect**

Lien :

<https://educonnect.education.gouv.fr>



Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de collège ?

- Vous pouvez récupérer vos **identifiants** et votre **mot de passe** auprès du secrétariat du collège (Mme Morvany)
- Vous avez besoin d'un **accompagnement** dans vos démarches (aide, pas d'accès à Internet...), vous pouvez au collège vous adresser aux personnels suivants : Mme Morvany (Secrétaire de direction), Mme Djadoudi (Médiatrice éducative) et M. Pourqué (Adjoint Gestionnaire)

Toutes les informations sont disponibles sur le site officiel de la bourse : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

